



**COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
PROGRAMME INTERREG NEXT ITALIE- TUNISIE (2021-2027)
ANTENNE EN TUNISIE DU SECRÉTARIAT CONJOINT**

APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (02) EXPERTS

- Vu le Règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 instituant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne, modifiant et abrogeant la décision n° 466/2014/UE et abrogeant le Règlement (UE) 2017/1601 et le Règlement (CE, Euratom) n° 480/2009 du Conseil;
- Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas en particulier ses articles 8, 38, 39 et 40;
- Vu le Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion;
- Vu le Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières à l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur, et notamment ses articles 22 , 28, 29 et 30
- Vu le Règlement (UE) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (Règlement financier);
- Vu la Décision exécutive (UE) 2022/74 de la Commission du 17 janvier 2022 fixant, notamment, la liste des programmes Interreg et les montants financiers;
- Vu la décision exécutive (UE) 2022/75 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant la liste des zones couvertes par les programmes Interreg ;
- Vu la Décision C (2022) 8952 du 30 novembre 2022, qui a approuvé le programme Interreg

- NEXT Italie-Tunisie pour la période de programmation 2021 -2027 comportant une dotation;
- Vu la lettre du Ministère de l'économie et de la planification n°2024-10-23-0000017 du 25 avril 2024 par laquelle le Ministère de l'Economie et de la planification désigne le Commissariat Général au développement régional -CGDR pour la gestion du budget de fonctionnement de l'Antenne en Tunisie du Secrétariat Conjoint du Programme;
 - Vu la procédure écrite du CS n° 15495 du 15 décembre 2024 avec laquelle est approuvée la décision de confier au Commissariat Général au Développement Régional CGDR la gestion du budget de l'antenne en Tunisie du SC du programme;
 - Vu la convention de financement signée le 14/12/2023 entre la République Tunisienne, la Communauté européenne et la Région Sicilienne;
 - Vu la convention spécifique de gestion du budget de fonctionnement de l'Antenne en Tunisie du programme Interreg Next Italie- Tunisie 2021-2027 signée le 30 décembre 2025.

Le Commissariat Général au Développement Régional (CGDR) envisage de recruter deux (02) experts pour l'Antenne en Tunisie du Programme INTERREG NEXT Italie- Tunisie (2021-2027).

Article 1 - Objet

Le CGDR lance un Appel à candidature pour le recrutement de deux (02) experts pour la constitution de l'Antenne en Tunisie du SC et pour la mise en œuvre du Programme INTERREG NEXT Italie- Tunisie (2021-2027)

Le profil des experts et conditions de recrutement sont précisés dans la fiche en Annexe à cet Appel.

Article 2 – Conditions de candidature

Les candidats doivent répondre aux critères généraux d'admission et aux conditions spécifiques aux fonctions explicitées dans la fiche de poste jointe à cet Appel à candidature et ce à la date d'échéance du présent Appel.

1. Jouissance des droits civils et politiques en Tunisie ;
2. Ne pas avoir été licencié de la fonction publique tunisienne pour incompétence ou suite à une sanction disciplinaire ;
3. Ne pas être engagé par un contrat ou avoir un rapport ou intérêt avec une administration publique ou avec des entités privées juridiquement incompatibles avec le poste ici proposé. Sinon, être disposé à les interrompre au moment de l'engagement dans la présente mission ;
4. Absence d'engagement avec des administrations publiques ou des entités privées dont la mission peut présenter un conflit avec les activités de la mission objet de cet appel. Le cas échéant, être prêt à y renoncer au moment de l'acceptation du poste ici proposé;
5. Aptitude physique à accomplir les tâches spécifiques à ce poste;
6. Assurer, au cours de la durée du contrat, les activités en présentiel, au siège de l'Antenne à Tunis ;
7. Disponibilité à se déplacer sur l'ensemble du territoire tunisien et de se rendre à

l'étranger pour les besoins de la présente mission.

Article 3 - Modalités de présentation des candidatures

Pour la soumission de candidature à cet Appel, les pièces suivantes sont à fournir :

- Demande écrite de participation,
- Curriculum Vitae rédigé en langue française, daté et signé,

Le candidat doit confirmer, sur l'honneur, que sa candidature répond aux conditions de cet Appel, citées ci-dessus.

La demande de candidature doit être adressée au CGDR dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionné :

« APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (02) EXPERTS POUR L'ANTENNE EN TUNISIE du SECRETARIAT CONJOINT DU PROGRAMME INTERREG NEXT Italie-TUNISIE (2021-2027) ».

Les candidatures sont à remettre auprès du bureau d'ordre central du CGDR, à l'adresse suivante :

98, Av. Mohamed V, Place Pasteur, Belvédère, 1002 Tunis.

Dernier délai de réception des candidatures : 07-04-2025 à 17.00. Le cachet du bureau d'ordre central du CGDR fait foi.

Toute offre parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération.

Article 4 – Montant du contrat et modalités de paiement

Le candidat à retenir sera payé en Dinar Tunisien (DT) pour l'équivalent de Trois mille Euro (3000.0 €)/mois **toutes charges sociales et fiscales comprises**. Les honoraires seront comptabilisés sur le budget alloué par le Programme Interreg Next Italie- Tunisie 2021-2027 au CGDR pour la gestion de l'Antenne en Tunisie. Ils seront réglés selon une mensualité à contractualiser.

Les frais de mission en Tunisie (visites aux projets en dehors de Tunis, réunions, etc.) et en Europe seront remboursés sur la base des pièces justificatives selon les procédures de l'Autorité Nationale. Pour procéder au paiement mensuel, l'expert doit soumettre un rapport mensuel des activités, approuvé par le Coordonnateur du Secrétariat Technique.

Article 5 - Durée et entrée en vigueur de la mission

La mission de l'expert commence à courir à compter de la date de signature du contrat avec le CGDR. Cette durée est estimée à quarante-huit (48) mois d'exercice

Article 6 - Résiliation du contrat

Le contrat à conclure avec l'expert recruté pourra être résilié par le C.G.D.R dans les cas de non-exécution des prestations demandées, de non satisfaction de ces prestations, ou en cas d'insuffisance de fonds des frais d'Assistance Technique du Programme Interreg Next Itale Tunisie.

Article 7 - Sélection

Une Commission de Sélection sera mise en place auprès de l'AN/MEP pour évaluer les dossiers des candidats soumis. Elle aura à instruire les dossiers de candidatures en vue d'établir une liste préliminaire de classement de candidats dont les cinq (05) premiers seront pré-retenus pour se présenter à l'entretien.

ANNEXES

PROFIL RECHERCHE

1/ FORMATION

Minimum : Diplôme universitaire de niveau Licence, ou équivalent, en Économie, Gestion, Comptabilité, Droit, Relations internationales, Sciences politiques ou toute autre discipline apparentée.

2/ EXPERIENCE :

- a) Une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en gestion de projets de coopération internationale et/ou de projets de coopération financés par les instruments d'aide extérieure de l'UE ou des projets de l'UE financés par les programmes de coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale dans le cadre de la Coopération Territoriale Européenne. (Une expérience au niveau des programmes de coopération transfrontalière sera prise en compte dans l'appréciation).
- b) Bonne maîtrise, orale et écrite, de l'Arabe et du Français, dûment démontrée (diplôme, expériences ou autre moyen)
- c) Bonne maîtrise d'outils informatiques usuels, en particulier dans la gestion de système de suivi et de gestion

Outre les aptitudes et les compétences demandées, l'entretien, qui se déroulera en langue française, permettra de vérifier l'expérience professionnelle acquise par le candidat ainsi que les connaissances déclarées et pour lesquelles la demande de candidature a été présentée, comme suit :

- Contextes institutionnel, économique et socioculturel de la Tunisie ;
- Cadres normatif et opérationnel des programmes de coopération financés par l'Instrument de Voisinage Interreg NEXT 2021-2027 et de fonds structurels ;
- Connaissance du cycle de projet et méthodologies de gestion, de suivi et d'évaluation des projets ;
- Procédures et instruments administratifs et financiers européens ;
- Planification de budget et comptabilité ;
- Institutions et politiques de l'UE en matière des relations euro-méditerranéennes, Aide extérieure et Coopération territoriale européenne (Politique régionale de l'UE).

30 points

Maitrise prouvée d'outils informatiques usuels : Office Automation (création et élaboration des textes, gestion de base de données, feuilles de calcul, présentations PPT).
Pour cela, une épreuve pratique de vérification de la capacité déclarée est prévue lors de l'entretien de sélection.

5 points

FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE

INTITULE DU POSTE : 2 Experts

LIEU DE TRAVAIL :

Antenne à Tunis du SC du Programme INTERREG NEXT Italie- Tunisie (2021-2027), siégeant auprès de l'AN/MEP

MISSION :

Sous la supervision du Coordinateur du SC, l'Expert doit :

- a) Offrir aux bénéficiaires tunisiens un service de help desk concernant les aspects de gestion financière et technique des projets.
- b) Contribuer à l'organisation d'initiatives programmées par les structures centrales du Programme visant à favoriser les partenariats entre acteurs des territoires éligibles ainsi que la formation des bénéficiaires potentiels relativement aux procédures de formulation et de mise en œuvre de projet.
- c) Appuyer l'AG et le SC dans la réalisation des activités d'information, de communication et d'animation visant les acteurs locaux éligibles dans le cadre du Programme pour les sensibiliser aux opportunités offertes et informer le grand public sur la réalisation et l'impact du Programme.
- d) Aider l'AG et le SC dans l'évaluation et la capitalisation des résultats du Programme ainsi que dans leur restitution auprès des principaux acteurs locaux et nationaux.

ACTIVITES / TACHES :

Le/La titulaire se voit confier les tâches suivantes :

- Gestion du service à guichet unique pour les partenaires et les bénéficiaires en Tunisie ;
- Support aux échanges avec les bénéficiaires et partenaires tunisiens ;
- Diffusion des résultats du Programme aux acteurs locaux et nationaux ;
- Contribution à la mise à jour du Système de Suivi du SC avec communication des données à la partie tunisienne et reporting sur la plateforme en ligne ;
- Soutien à la production de rapports périodiques du Programme ;
- Soutien au suivi des projets selon les indications de l'AG et du SC ;
- Renforcement des capacités des bénéficiaires tunisiens pour une gestion de projet adéquate y compris l'utilisation du système informatique pour l'envoi des rapports de suivi
- Soutien au SC et à l'AG au niveau national en Tunisie dans l'organisation logistique des événements du Programme (lancement du Programme, lancement des appels à projets et événements dédiés aux bénéficiaires de projets), de réunions du CS, du Comité de Sélection

- des Projets (CSP) et autres réunions publiques et institutionnelles en Tunisie ;
- Soutien à la production de matériel de communication en français et/ou arabe pour alimenter le site de Programme.
 - Facilitation de la communication et des échanges quotidiens entre l'AG et le Point de Contact National (PCN);
 - Contacts, échanges et visites régulières de suivi aux bénéficiaires et partenaires tunisiens ;
 - Diffusion des résultats du Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie (2021-2027) auprès des acteurs locaux et nationaux ;
 - Soutenir la mise en œuvre des activités de communication de l'AG en Tunisie ;
 - Coordination avec l'AG sur les questions financières ;
 - Appui à l'AG dans l'analyse des rapports intermédiaires et finaux des projets ;
 - Appui au SC dans la gestion des services fournis aux projets, notamment dans le cadre de la procédure de sélection et du système de suivi ;
 - Participation aux réunions du Comité de Suivi (CS) et assistance au SC dans la présentation des documents et dans la rédaction des PV des réunions, le cas échéant ;
 - Contribution à la rédaction des rapports périodiques (y compris le rapport final) soumis au CS et à la Commission européenne ;
 - Appui au SC et à l'AG dans la rédaction des rapports du programme et ses annexes ;
 - Appui à l'AG et au SC dans l'organisation d'évènements de Programme et des campagnes médias en Tunisie (lancement du Programme, lancement des appels à projets et évènements dédiés aux bénéficiaires...);
 - Représentation du SC lors d'évènements publics et de conférences en Tunisie ;
 - Soutien au SC et à l'AG dans l'organisation logistique des réunions du CS, du Comité de Sélection des Projets (CSP) et d'autres réunions publiques et institutionnelles en Tunisie ;
 - Toute tâche de gestion et suivi du programme déléguée par l'AG à l'Antenne, dont le soutien aux activités de clôture du Programme Italie-Tunisie (2014-2020).